

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 mars 2024

Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Madame Agnès POTTIER-DUMAS - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Madame Chantal LABORDA - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Hugo DAPINO - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gérard HUOT à Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur Luc AIT AISSA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE

Etaient excusés :

Etaient absents :

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.421-4 à R.421-15 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat du 13 juillet 2022 approuvant le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant qu'un règlement intérieur du Conseil d'administration doit être édicté afin de préciser les règles de fonctionnement et l'organisation du Conseil d'administration de l'OPH ;

Considérant que le règlement intérieur adopté le 13 juillet 2022 nécessite, compte-tenu des rapports définitifs rendus par l'Ancols en mars 2023 sur les anciens Offices de Puteaux, Courbevoie et Levallois, quelques ajouts et adaptation afin de préciser notamment le nombre de réunions annuelles minimales, les modalités de rédaction et de signature des procès-verbaux de ce conseil et les modalités d'organisation du Conseil d'administration en visioconférence ;

Considérant que l'ensemble des mesures qu'il contient précise le mode de fonctionnement du Conseil d'administration de l'OPH ;

Après en avoir délibéré,

Vu le rapport de Madame le Président,

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve le règlement intérieur du Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat.

Résultat des votes : 29 voix pour

La délibération N°6 est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOPTE
Pour Extraît Conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. L.", written over the printed text "Le Président".